

ACTION URGENTE

DES FAMILLES EXPULSÉES CONTRAINTES DE DORMIR DANS UN GYMNASSE

L'expulsion forcée d'un campement précaire installé près de Bobigny, en banlieue parisienne, laisse sans abri plus de 60 personnes, dont 15 enfants et nourrissons. Ces familles sont hébergées dans un gymnase, dans le centre de Paris, mais de manière très provisoire, et aucune solution de relogement ne leur a été proposée.

Le 21 octobre, plus de 300 Roms vivant dans un campement précaire à Bobigny ont été expulsés de force. Des solutions de relogement ont été prévues pour 130 d'entre eux seulement. Plus de 100 personnes ont quitté le campement avant l'évacuation. La police a fait pression sur les autres pour qu'ils quittent la municipalité de Bobigny peu après l'expulsion. Le 22 octobre, à 1 h du matin, une soixantaine de personnes, dont 15 enfants et nourrissons, se sont finalement vues proposer un hébergement provisoire dans un gymnase par le conseil municipal du 10^e arrondissement de Paris. Toutefois, elles ne seront pas autorisées à y dormir plus de deux nuits.

Un diagnostic social du campement de Bobigny a été réalisé le 5 août. Or, bon nombre de familles n'étaient pas sur place au moment du diagnostic, effectué pendant les vacances scolaires : elles n'ont donc pas été consultées avant l'expulsion et leurs besoins n'ont pas été pris en compte. En outre, la plupart des solutions de relogement proposées par les autorités n'étaient pas adaptées : en effet, il s'agit de foyers pour travailleurs migrants, qui ne sont pas conçus pour accueillir des familles et se trouvent à plusieurs centaines de kilomètres de Bobigny. Les enfants ne pourraient pas poursuivre leur scolarité dans les écoles où ils sont inscrits.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français :

- demandez au Premier ministre de trouver sans délai des solutions de logement adaptées pour toutes les personnes expulsées de force du campement de Bobigny qui se retrouvent actuellement à la rue ou hébergées provisoirement, et de veiller à ce que les enfants puissent poursuivre leur scolarité ;
- rappelez au Premier ministre qu'aux termes des normes internationales relatives aux droits humains et de la circulaire interministérielle adoptée par le gouvernement français le 26 août 2012, une expulsion ne doit pas laisser les personnes concernées sans toit, et exhortez-le à faire en sorte qu'il n'y ait plus d'expulsions forcées à l'avenir.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 DÉCEMBRE 2014 À :

Premier Ministre
Mr Manuel Valls
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne, 75700 Paris, France
Fax : +33 1 42 75 75 04
Formule d'appel : Monsieur le Premier Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la France dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 261/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR21/006/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES FAMILLES EXPULSÉES CONTRAINTES DE DORMIR DANS UN GYMNASÉ

Selon les autorités, cette expulsion était justifiée pour des raisons de sécurité, surtout en ce qui concerne l'alimentation électrique. En février 2014, un incendie a détruit une partie de ce quartier informel et tué un enfant. Les autorités ne se sont cependant pas penchées sur la question et n'ont rien fait pour améliorer la situation et sécuriser le camp. Le 2 juillet 2014, le Tribunal de grande instance de Bobigny a souligné que cette expulsion porterait atteinte au droit à la vie de famille des habitants de ce quartier informel, étant donné qu'aucune solution de relogement n'avait été élaborée. Le tribunal a conclu que la procédure ne revêtait aucun caractère d'urgence.

Noms : 200 Roms, dont une cinquantaine de mineurs
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 261/14, EUR 21/007/2014, 22 octobre 2014